

**A l'occasion de la Première Journée Nationale des CPTS qui se tient le 23 octobre au ministère des Solidarités et de la santé, la MSA, branche d'assurance maladie du monde agricole, présente son action d'accompagnement des professionnels de santé pour élaborer leur projet de communauté professionnelle territoriale de santé.**

### **La MSA favorise la présence des professionnels de santé sur les territoires ruraux**

Cet engagement concorde avec les objectifs affichés par la stratégie nationale de santé « Ma santé 2022 » qui prévoit le doublement du nombre des maisons de santé pluri-professionnelles (2000) et le déploiement de 1000 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Les actions de la MSA ont permis de :

- Soutenir le déploiement de près de 30 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) au cours des 2 dernières années.
- Poursuivre l'amplification de son accompagnement auprès des projets identifiés sur le terrain, en collaboration avec les Agences régionales de santé et les caisses primaires d'assurance maladie.
- Contribuer au déploiement des CPTS sur les territoires ruraux, notamment à partir des MSP accompagnées. La MSA a ainsi accompagné la création de 2 CPTS qui sont effectives en Sud Eure et Loire et au Pays de Conflent. A ce jour elle accompagne 6 projets de CPTS.

### **La MSA renforce l'organisation de son réseau pour atteindre ses objectifs en santé**

- Au niveau des caisses de MSA, un chargé de développement territorial accompagne les professionnels dans la création de CPTS en concertation avec l'ARS et le régime général. Ils seront appuyés par les médecins conseils investis sur ces projets.
- Au niveau régional, les Associations Régionales de Caisses de MSA travaillent en concertation avec la DCGDR et l'ARS pour accompagner les projets de coordination.
  - Les administrateurs des caisses MSA locales, sont formés pour relayer les problématiques rencontrées et informer les professionnels de santé sur l'exercice regroupé ainsi que l'accompagnement proposé par la MSA.

**La MSA souhaite que ces accompagnements se multiplient afin d'aider les professionnels de santé à concrétiser leurs idées, les rendre opérationnelles et cohérentes avec les besoins locaux, particulièrement dans les territoires ruraux, les plus en difficultés et les plus isolés.**

Pour plus d'informations :

**La MSA parle de l'accès aux soins en milieu rural, des MSP et des CPTS sur sa chaîne TV :**

<http://www.msatv.fr/video/msa-le-magazine-laces-aux-soins-en-milieu-rural/>

**Les communautés professionnelles territoriales de santé :**

Les CPTS, créées par la LMSS de 2016, visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires, à mieux structurer et fluidifier les parcours de santé et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux qui auront l'initiative de les créer dans chaque territoire. Les CPTS ont ainsi vocation à réunir les professionnels de premier et de second recours d'un même territoire et, en fonction des projets, les autres acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social. Elles doivent s'ancrer sur le territoire pour promouvoir la coordination entre les différents acteurs de soins et améliorer le parcours de soins des patients, l'accès et la pertinence des soins).